

J'ai proposé alors d'examiner un ou deux moyens d'accroître la souplesse et l'équité des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

J'ai mentionné un peu plus tôt que personnellement il y a huit ans, j'avais été étonné des possibilités restreintes qu'offraient les régimes enregistrés d'épargne-retraite à celui qui devait s'en contenter pour subsister. Je l'ai appris par expérience personnelle et je suis en mesure de dire à la Chambre que depuis quelques années, ils ont été de plus en plus nombreux, m'a-t-on dit, ceux qui ont fait précisément ce que nous leur avions demandé de faire, c'est-à-dire travailler dur pendant toute leur vie et économiser pour leurs vieux jours. Aujourd'hui, ils sont aux prises avec l'inflation alors que la somme qui leur paraissait suffisante suffit de moins en moins à assurer leur subsistance. Ce genre de plainte m'a fort ému en tant que parlementaire, car les gens dont je parle sont justement ceux-là qui font que notre régime peut fonctionner. Ce sont les classes laborieuses de nos usines et de nos fabriques, les cultivateurs et petit commerçants autonomes. Ce ne sont pas ceux qui gagnent des dizaines de milliers de dollars par année et qui ne cotisent pas aux REER parce qu'ils connaissent les limites de ces régimes.

Je voudrais terminer en énumérant une ou deux façons d'assurer une plus grande souplesse. D'abord, je proposerais tout simplement de permettre à celui ou à celle qui retire son argent d'un REER, de le déposer dans une coopérative de crédit ou toute autre institution facilement accessible. Il suffirait de déclarer au ministère du Revenu national le montant retiré et la somme indiquée sur les feuillets T serait le revenu gagné cette année-là.

On peut donc se demander ce qui se passera à sa mort. C'est là une question qu'on pourrait poser aux spécialistes. Une des solutions les plus simples en tout cas consisterait à verser cet argent à sa succession. Si le percepteur a veillé à ce que de son vivant l'intéressé paie ses impôts, cette solution serait conforme à la doctrine qui a présidé à l'institution de ces régimes. Mais si le ministère tient à récupérer jusqu'au dernier sou, du point de vue actuariel, on pourrait prévoir un pourcentage d'impôt à prélever. Je ne dispute pas sur ce qui arrivera en dernière étape, car si l'on veut rendre justice à celui qui met de l'argent de côté pour ses vieux jours et pour sa famille, ce qui compte c'est la façon dont on le traite pendant sa vie et non après sa mort. C'est le seul côté dont le gouvernement devrait s'occuper.

La deuxième proposition concerne le nombre de versements fixes. Le précédent est déjà établi à d'autres chapitres. La loi accorde déjà au salarié qui reçoit une somme forfaitaire de l'étaler sur cinq, sur dix ou même sur quinze ans. Je pense que les mêmes règles devraient s'appliquer à celui qui retire de l'argent d'un régime enregistré d'épargne-retraite. Il devrait avoir le droit, lorsqu'il prend le risque de vivre cinq, dix ou quinze ans, de retirer l'argent pendant ce délai pour être sûr d'en profiter. Il aurait évidemment à payer l'impôt au moment du retrait, mais il peut choisir de s'assurer de pouvoir retirer l'argent quand il le veut, que ce soit sur cinq, sur dix ou sur quinze ans.

La troisième solution est celle qui est actuellement imposée. Elle consiste à transformer en rente l'argent sorti du régime enregistré d'épargne-retraite. Cette solution devrait être conservée à titre facultatif, car elle convient à beaucoup de personnes.

Impôt sur le revenu

La quatrième solution consisterait à sortir l'argent en payant le montant intégral de l'impôt. C'est logique. Il y a donc quatre possibilités. Pour certaines le précédent existe déjà aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu; les autres pourraient être ajoutées.

Si l'on me permet d'exprimer un instant des considérations de caractère politique, je dirai que depuis deux ans on n'a rien fait pour ceux qui épargnent en vue de leurs vieux jours qui se compare à ce dont parlait le *Financial Post* l'an dernier. Ce journal a publié un tableau comparatif donnant les possibilités des deux systèmes. Que la comparaison du *Financial Post* soit exacte ou non, elle n'en a pas moins fortement impressionné les investisseurs. Leurs convictions se trouvaient confirmées par l'étude du *Financial Post*. Il y a huit ans, j'ai également eu la même impression.

Bien des gens par ailleurs pensent également depuis six ou huit ans, que le système est injuste, qu'ils sont prisonniers de ceux à qui ils achètent leurs rentes. Si vous aviez demandé aux sociétés d'assurances et de fiducie de vous faire connaître leurs taux, vous vous seriez rendu compte qu'ils présentaient des différences sensibles. Même en acceptant la meilleure offre, celle-ci est quelquefois inférieure à ce que vous auriez pu obtenir en achetant directement des obligations et en vivant des intérêts. La situation n'est guère reluisante. J'estime qu'on pourrait grandement améliorer ce programme, si on pouvait épargner chaque année de l'argent sur lequel l'impôt serait différé; alors, au lieu de 20 p. 100 de la population active ou près de deux millions de personnes, qui investissent dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite comme c'est le cas actuellement, on aurait peut-être jusqu'à 60 et 70 p. 100 des gens, la grande majorité des travailleurs et des personnes travaillant à leur compte. On aurait alors une véritable conscience nationale.

Cela permettrait de réaliser deux choses. Premièrement, ces gens verraient leurs sacrifices récompensés après de longues années d'épargne et, deuxièmement, nous aurions les capitaux qui nous font si cruellement défaut à l'heure actuelle. Nous nous trouvons actuellement dans une période où tous les organismes chargés d'exploiter nos ressources énergétiques et autres sont de nature capitaliste et tout ce avec quoi nous entrons en contact semble également être de nature capitaliste. En raison de cette forte demande de capitaux dans les pays émergents comme le Canada, nos taux d'intérêt ont atteint des niveaux exorbitants pour nombre de gens.

● (2010)

En somme, la seule façon d'abaisser le taux d'intérêt, afin que l'homme moyen puisse acheter une maison, une ferme, une entreprise à crédit est d'accroître la disponibilité de capitaux ou le taux de roulement des capitaux. Je signale qu'une des façons d'accroître les capitaux disponibles serait de donner suite à ce que le gouvernement a fait dans le budget de cette année en portant à \$3,500 le montant que les personnes qui contribuent à des caisses de pension peuvent verser à un régime enregistré d'épargne-retraite et à \$5,500 celui des personnes qui travaillent à leur propre compte et d'utiliser ce moyen pour combattre l'inflation non seulement en les encourageant à y participer, mais en s'assurant qu'elles sont au courant des divers choix flexibles quand elles veulent s'en retirer. Si nous pouvons augmenter le nombre de ceux qui font des placements dans le régime enregistré d'épargne-retraite du